

2024/.....
Parafe

DELIBERATION N°448

OBJET : COMPTE RENDU DES POUVOIRS DELEGUES

Entendu l'exposé de Monsieur le maire sur le compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu la délibération n° 61 du 17 juillet 2020 du conseil municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

Décision n°55/23 du 08 décembre 2023

- Tarif d'un repas dans une cantine municipale pour les associations lors des stages sportifs

Décision n°56/23 du 26 décembre 2023

- Tarif d'un repas dans une cantine municipale pour les associations extérieures à la ville lors de stages sportifs

Décision n°57/23 du 29 décembre 2023

- Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 900 000,00 euros pour le budget assainissement

Décision n°01/24 du 8 janvier 2024

- Demande de subvention DSIL dans le cadre du CRTE : rénovation énergétique du groupe scolaire Anne Frank

Décision n°02/24 du 8 janvier 2024

- Demande de subvention DSIL dans le cadre du CRTE : rénovation énergétique de l'aile ouest de l'Hôtel de Ville

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 7 février 2024

La secrétaire de séance,
Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 7 février 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	25
Absents :	10
Pouvoirs :	08
Votants :	33

Convoqués le : 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le sept février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Malek BENSAL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Madame Isabelle DUPUIT	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Ziain TADJINE
Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Madame Antoinette JARRIGE
Madame Béatrice LAINÉ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.